

## Élections européennes

23 au 26 mai

- dans toutes les langues officielles de l'UE
  - **Dans les pays de l'UE, les élections qui définiront la composition du Parlement européen pour les 5 années à venir auront lieu du 23 au 26 mai.**
  - **Ces élections seront cruciales pour l'avenir de l'Europe.**

Un préalable : combattre le phénomène de l'**abstention**, qui sape la légitimité démocratique de tout organe élu ; ➤v. [taux de participation aux élections 2014](#).

Il ne faut pas se plaindre que le Parlement européen ne répond pas à vos aspirations si vous n'avez même pas essayé d'influencer ses orientations en participant au suffrage.

### **L'Europe à la croisée des chemins**

Est-ce que le processus du détricotage (v. Brexit) ou d'une « Europe à la carte » va se poursuivre et s'aggraver ou est-ce qu'on construira une Europe plus démocratique, plus ouverte, avec plus de solidarité et plus de convergence dans le progrès social ?

En tant que **Service public européen (SPE)**, notre sort est étroitement lié à l'issue de ces élections.

Les forces anti-UE, nationalistes et populistes ne sont pas très favorables à un SPE indépendant, compétent et permanent.

Mais notre choix ne devra pas se borner à des considérations **corporatistes**. Parce que le corporatisme va de pair avec le populisme et s'inscrit dans le même ordre d'idées que le nationalisme.

Pour **EPSU CJ**, la défense de nos intérêts en tant que catégorie socioprofessionnelle est indissociable de notre vision **citoyenne** d'une Europe défendable aux yeux de tous.

- Nous vous invitons donc à prendre vos dispositions pour **participer** à ce moment important où la parole est donnée aux citoyens.

### **Pays de résidence ou pays de la nationalité ?**

[L'article 22, par. 2, du TFUE](#) vous ouvre le droit de vote à cette élection dans l'État membre où vous résidez.

La plupart de vous (sauf notamment UK, DK) avez un **choix** entre les listes du pays de votre nationalité et celles de votre pays d'accueil.

Pour l'inscription aux listes **luxembourgeoises** pour les élections européennes, nous vous renvoyons aux sites de l'[ASTI](#) et du [CLAE](#) (v. à la fin de ce texte).

Au Luxembourg le scrutin se déroule le **26 mai**.

L'inscription aux listes de votre **pays d'accueil** est un choix tout à fait louable, sans être le seul choix 'juste'.

Le choix de voter sur les listes du **pays de sa nationalité** est tout aussi respectable. Il est réducteur et condescendant de l'attribuer, comme le fait l'«USL», à des « attaches émotionnelles et sentimentales ». Ni le CLAE ni l'ASTI ne partagent des jugements de valeur de ce genre.

L'important est de **voter**, et de voter pour une Europe plus ouverte, plus démocratique, plus solidaire.

**EPSU CJ**



**je vote** au Luxembourg

[www.asti.lu](http://www.asti.lu)



## Elections européennes

Les citoyens de l'Union européenne peuvent élire :

- ✚ soit les députés européens de leur pays d'origine,
- ✚ soit ceux du pays d'accueil.

Pour participer à l'élection des députés européens du Luxembourg, vous devez être inscrit sur la liste électorale des élections européennes. Aucune condition de résidence n'est exigée.

[Plus d'informations](#) >